

Lorient, le **- 2 NOV. 2021**

**Le préfet du Morbihan
Le président de Lorient Agglomération
Le maire de Lorient
Le maire de Lanester
La maire d'Hennebont**

à

Mesdames, Messieurs

Objet : Contrat de Ville - Appel à projets 2022.

Pièces jointes : Note de cadrage, priorités de l'appel à projets 2022, modalités pratiques et fiche bilan intermédiaire.

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de ville de Lorient Agglomération, signé en 2015 et complété par avenant en janvier 2020, a pour objectif de mobiliser l'ensemble des moyens et actions mis en œuvre par les différents partenaires pour une meilleure efficacité, au plus près des besoins des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Aussi, l'Etat, Lorient agglomération et les villes de Lorient, Lanester et Hennebont s'associent pour solliciter les acteurs associatifs et institutionnels afin de proposer des actions répondant aux besoins des habitants des quartiers visés par la politique de la ville :

- Keriou Ker à Hennebont
- Centre-Ville - Kerfréhour à Lanester
- Bois du Château, Kerguillette-Petit Paradis, Kervenane nord, Polygone-Frébault à Lorient

Les priorités ciblées par l'Etat, Lorient Agglomération et les villes portent sur un nombre restreint d'axes spécifiques tout en privilégiant des démarches d'accompagnement personnalisé au service des publics les plus éloignés et particulièrement les jeunes. Les projets devront permettre d'intervenir sur les besoins les plus importants accentués par la crise.

La programmation 2022 devra tendre vers un équilibre d'actions entre les trois piliers du contrat de ville et l'avis consultatif des conseils citoyens sera systématiquement pris en compte dans le cadre de l'examen de l'ensemble des demandes déposées.

Un objectif de renouvellement des actions et acteurs financés est affiché à hauteur de 10% de la programmation.

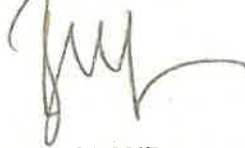
Vous trouverez en pièces jointes, les priorités de l'appel à projets retenues pour le financement d'actions à conduire au bénéfice des habitants des quartiers ciblés de l'agglomération, définies en concertation avec les conseils citoyens ainsi que les modalités pratiques de dépôt des dossiers. Nous vous rappelons que les actions concourant au programme de réussite éducative sont intégrées au sein de cet appel à projets.

En cas de renouvellement d'actions soutenues en 2021, votre vigilance est appelée sur la nécessité de produire impérativement un bilan intermédiaire (cf pj) ; en effet, toute demande de subvention ne pourra être instruite qu'après un examen attentif de ce bilan.

Conscients du travail déjà accompli en cette période singulière et inédite de crise sanitaire et attentifs aux évolutions engagées, nous souhaitons qu'ensemble, nous parvenions à atteindre les objectifs communs ici définis au bénéfice des habitantes et des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Lorient Agglomération.

La déléguée du préfet à la politique de la ville, les services de l'Etat et des mairies d'Hennebont, Lanester et Lorient se tiennent à votre disposition pour tout renseignement nécessaire.

Par délégation, le sous-préfet
de l'arrondissement de Lorient



Baptiste ROLLAND

Le président de
Lorient agglomération,
Maire de Lorient



Fabrice LOHER



La Maire d'Hennebont,



Michèle DOLLE

Le Maire de Lanester,



Gille CARRERIC

Pour Lorient, l'Adjoint délégué à l'urbanisme,
Au logement et à la politique de la ville



Michel TOULMINET